U. FSU37 infos

AVEC LA FSU, EN GREVE LE 10 OCT : ENGAGÉ-ES POUR LA FONCTION PUBLIQUE !

JUIN
JUILLET
AOUT 2017
n° 92

TOURS CTC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

EDITO :

F.S.U.
ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Le temps semble déjà loin où l'on allait « en même temps » augmenter le pouvoir d'achat des fonctionnaires et « moderniser » la Fonction Publique. Il n'aura pas fallu attendre longtemps pour que les vagues promesses se traduisent dans la réalité par une accumulation de mauvais coups.
C'est l'application d'une feuille de route libérale produisant une baisse des salaires des fonctionnaires, que ce soit par le gel de la valeur du point d'indice ou par la compensation incomplète de la CSG, l'« étalement » du PPCR qui constitue pourtant la seule perspective actuelle de revalorisation, la mesure démagogique et pénalisante du jour de carence, la perspective de suppression de 120 000 postes dont 70 000 dans la fonction publique territoriale quand toujours un agent sur cinq est non titulaires et sans perspective, la dégradation du pouvoir d'achat des retraités… etc.

La suite est malheureusement connue si nous ne faisons rien. Les agents du service public assurent des missions essentielles pour le développement et la cohésion du pays. Agents d'entretien, enseignants, infirmières et aide soignantes, policiers, pompiers, agents administratifs, magistrats... ne sont pas des nantis qu'on pourrait « mettre à contribution ».

Les Enjeux économiques, sociaux mais aussi écologiques sont énormes : jamais le besoin de « faire du commun » ne s'est fait autant sentir que dans le monde d'aujourd'hui. Pour la FSU, les services publics sont la réponse pertinente : les dégrader est irresponsable.

Pour nos métiers, nos conditions de travail et de vie, la reconnaissance de notre travail, de nos qualifications et de nos rémunérations, pour promouvoir des services publics de qualité si utiles à la société soyons engagé-es, en grève, le 10 octobre prochain.

Christophe PERCHER
Secrétaire départemental FSU37

HEURE ET LIEU DE LA MANIFESTATION
Voir sur nos sites.

Sommaire

P1 : édito et appel FSU
P2 et P3 : jour de carence, salaires, droits sociaux et MEDEF
P4 : contrats aidés

Bulletin trimestriel de la Fédération Syndicale Unitaire d'Indre-et-Loire
18, rue de l'Oiselet 37550 St Avertin
02 47 64 93 01 fsu37@fsu.fr
n° CPAP: 0720 S 07443 n° ISSN : 1247-4118
Directeur de publication: Vincent Martinez
Prix : 0.20 € Abonnement : 6€
Imprimé par nos soins. Ce bulletin a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU 37. Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU37.

Appel unitaire à la grève des agents publics le 10 octobre, du jamais vu depuis dix ans

Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, les mesures négatives s'accumulent pour les agent.e.s de la Fonction publique : gel de la valeur du point indice, rétablissement de la journée de carence, perspective de 120 000 suppressions d'emplois sur les 3 versants de la Fonction publique...

Et contrairement à l'engagement fait aux agent.e.s public.que.s par Emmanuel Macron dans le cadre de sa campagne présidentielle : "J'augmenterai votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises : vous paierez moins de cotisations et votre salaire net sera augmenté d'autant", la hausse de la Csg se traduira au mieux par une simple compensation dans la Fonction publique, c'est à dire sans gain de pouvoir d'achat pour les agent.e.s !

Ainsi, toutes ces mesures vont impacter fortement et négativement le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agent.e.s public.que.s et fragilisent les services publics rendus aux usagers. C'est inacceptable.

C'est totalement injuste pour les agent.e.s, et c'est totalement inefficace pour une Fonction publique de moins en moins attractive dans de nombreux secteurs. Ces mesures ne contribuent en rien à l'amélioration de la qualité des services publics. Services publics au sujet desquels nos organisations syndicales rappellent leur demande d'un débat de fond sur ses missions s'appuyant sur le bilan des réformes déjà engagées. Enfin, nos organisations rappellent leur attachement au code des pensions civiles et militaires et seront très vigilantes sur la future réforme des retraites annoncée pour l'ensemble des agent.e.s public.que.s.

C'est pour faire entendre ces profonds désaccords que les organisations syndicales appellent toutes et tous les agent.e.s à la grève, aux manifestations ou rassemblements (selon des modalités définies par les différents secteurs) pour se mobiliser le mardi 10 octobre prochain, date choisie par le ministre pour la tenue d'un rendez-vous salarial.

Elles exigent une véritable négociation salariale qui aboutisse à une réelle reconnaissance du travail, des missions et de l'engagement professionnel des agent.e.s par une augmentation du pouvoir d'achat et la revalorisation des carrières, le non rétablissement de la journée de carence et les moyens nécessaires pour permettre aux agent.e.s d'exercer leurs missions de services publics.

Cfdt FONCTIONS PUBLIQUES · CFTC · cgt · FA · FO · F.S.U. · Solidaires

JOUR DE CARENCE

Le rétablissement du jour de carence pour les agents de la fonction publique représente une double peine : en plus de constituer une nouvelle amputation du pouvoir d'achat, venant s'ajouter à celles dues au gel de la valeur du point, à l'augmentation des cotisations retraites, il punit les agents, considérant qu'ils sont coupables d'être malades.
Près de 2/3 des salariés du privé, majoritairement dans les grandes entreprises, ne sont pas concernés par la journée de carence car ils sont couverts par des accords d'entreprise ou de mutuelle, ce que le gouvernement précédent avait compris en le supprimant début 2013.
Le jour de carence est inefficace. Les données comparatives pour les salariés du privé le confirment, il conduit à attendre une dégradation plus avancée de l'état de santé du salarié : les arrêts sont moins nombreux mais plus longs ! Des liens entre absences pour raison de santé et mauvaises conditions de travail sont établis. La FSU exige des mesures concrètes pour améliorer la qualité de vie au travail dans la Fonction Publique : c'est une question d'intérêt général.
« Aucun jour de carence » ni dans le privé, ni dans le public ! Réduire les inégalités n'est donc pas une affaire d'alignement sur les conditions les plus défavorables. Il faut au contraire protéger mieux les salariés du privé qui sont les moins bien couverts.

Différentes études démontrent que le coût du fonctionnement de l'Etat n'est pas plus important que dans les autres pays européens. Le Conseil d'Analyse Economique, dans sa note de juillet 2017, annonce que «la part de l'emploi public dans l'emploi total n'y est pas systématiquement supérieure aux autres pays de l'OCDE». Il précise « qu'en proportion du PIB, la masse salariale publique a très peu crû au cours des 35 dernières années, en incluant les pensions de retraite des fonctionnaires »», elle représente 12,9 % du PIB en 2015, en hausse de seulement 0,4 point depuis 1980 (hors pension, la hausse n'a été que de 0,1 point de PIB en 35 ans).

GEL DU POINT, COMPENSATION CSG, ETALEMENT PPCR : LA FSU DIT NON A L'AUSTERITE SALARIALE !

Le gouvernement entend de nouveau bloquer les rémunérations indiciaires des agents publics en 2017 et 2018 : c'est inacceptable !

Et ce, après 9% de perte de pouvoir d'achat subi depuis 8 ans si l'on tient compte de l'inflation et de l'augmentation de la retenue pour la retraite sur le traitement brut. C'est en moyenne plus d'1% par an de baisse du salaire net à payer !

Pour le Ministre, les salaires augmentent déjà avec le déroulement de carrières (avancements d'échelon ou de grade) ! Ce raisonnement aboutit à considérer qu'une « carrière » se limiterait désormais à tenter de remonter un escalator qui descend ! Et quand l'escalator descend, c'est l'attractivité d'un métier qui est remise en cause et au final la reconnaissance des qualifications des agents qui est bafouée.

Et comme si cela ne suffisait pas, le projet de décorrélation du point d'indice entre les trois versants de la fonction publique constituerait une véritable attaque frontale contre le statut de la fonction publique et son principe d'unicité. Qui pourrait imaginer une infirmière ou un agent d'accueil dont les rémunérations différeraient suivant leur employeur ? Tout le monde aura compris aussi qu'il s'agirait d'un frein à la mobilité des agents.

La FSU exige une revalorisation régulière de la valeur du point d'indice indexée sur l'évolution des prix et un plan de rattrapage des pertes subies depuis 2010.

Remise en cause de PPCR ? Cet accord arraché au précédent gouvernement, constitue pour la FSU un début de revalorisation doit être maintenu.

Certaines mesures ont d'ores et déjà été mises en œuvre, en particulier la revalorisation de nombreux échelons, les reclassements dans les nouvelles grilles et la création de nouveaux espaces indiciaires sous forme de nouveaux grades (par exemple : la nouvelle organisation de la catégorie C en 3 grades ou encore la classe exceptionnelle pour les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, créée en septembre 2017).

Ce qui est pris n'est plus à prendre !

Mais le « possible report » d'un an à partir de janvier 2018 des mesures PPCR serait une trahison du dialogue social.

<u>En 2018 il est prévu :</u>

- Un deuxième temps transfert primes/points pour les personnels de catégorie A, sans effet sur le salaire net mais avec un gain sur la pension : les personnels ayant prévu un départ à la retraite au cours de 2018 ne bénéficieraient pas de 10 à 15 euros de plus sur leur pension nette.
- Pour de très nombreux échelons des catégories C et B, des revalorisations qui, si elles étaient repoussées à 2019, auraient un effet net d'un an de perte de pouvoir d'achat et de dévalorisation des pensions en conséquence pour les personnels partant à la retraite.

Quid du passage en catégorie A des personnels sociaux ?

<u>En Janvier 2019 sont prévues</u> des revalorisations de nombreux échelons.

<u>En 2020 est prévue</u> la création de nouveaux échelons, en particulier un nouvel échelon en fin de deuxième grade pour les corps A-type (attachés principaux par exemple), ou pour la hors classe des professeurs des écoles, certifiés, CPE, PSY EN, allant jusqu'à l'indice 821 : si cette mesure était **reportée à 2021, ce sont 50 euros mensuels sur l'année 2020 et l'intérêt pour le départ à la retraite repoussé de juillet 2020 à juillet 2021 : inacceptable !**

Au contraire d'un « étalement », il faudrait dès maintenant aller plus loin que PPCR.

Évolution du pouvoir d'achat du point d'indice

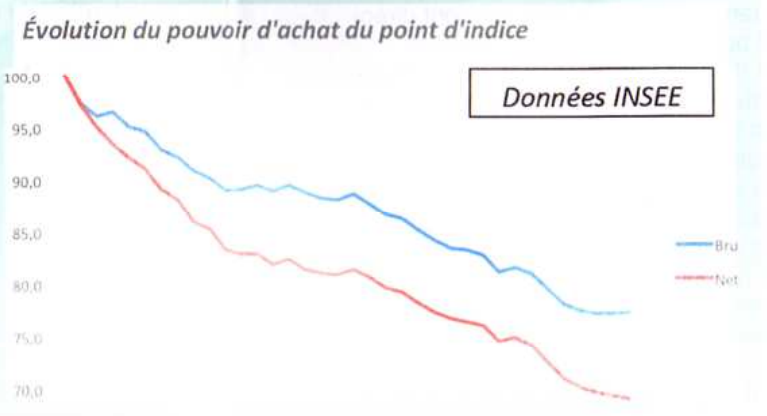

Le MEDEF n'a pas le droit d'insulter l'Ecole

Une campagne du MEDEF affiche son mépris pour le service public d'éducation, ses personnels et ses élèves en affirmant « Si l'école faisait son travail, j'aurais du travail ». C'est pourtant ce service public qui a permis la massification de l'accès aux études et l'élévation générale du niveau de qualification.

En accusant abusivement l'école, le MEDEF cherche sans doute à faire oublier que les entreprises n'ont pas réussi à créer le million d'emplois promis comme devant résulter du CICE.

La FSU, engagée pour la qualité du service public d'éducation et consciente de l'investissement des agent-es pour y parvenir, s'indigne que le MEDEF puisse tenir des propos aussi irresponsables et aussi insultants.

POUR LES DROITS SOCIAUX : DEFENDRE LE CODE DU TRAVAIL

La FSU partage les inquiétudes et préoccupations des salarié-es qui condamnent les remises en cause de leurs droits sociaux que la réforme du Code du travail génère sous couvert de flexibilité et d'adaptabilité du marché du travail. Elle s'associe à l'indignation des salarié-es du secteur privé en lutte le 12 et le 21 septembre pour obtenir un Code du travail protecteur et des créations d'emplois de qualité.

Banderoles de tête et de la FSU37 lors des mobilisations des 12 et 21 sept à TOURS.

Il s'agit d'un enjeu de société majeur particulièrement contre la précarité généralisée qu'induisent les facilités plus grandes de licencier, contre la mise en concurrence des salariés entre eux, contre la diminution de leurs droits en matière de santé et de sécurité au travail, et contre la mise en cause des droits syndicaux. En tant que première fédération syndicale de l'Education, la FSU est particulièrement attentive et s'inquiète de l'avenir qui se dessine pour la jeunesse. Les annonces et décisions prises par le gouvernement durant l'été sont guidées par l'austérité mettant ainsi à mal les solidarités, s'attaquant brutalement aux droits sociaux: nouvelle réduction des dépenses publiques, suppressions de contrats aidés, baisse des APL, etc. Le gouvernement poursuit une politique libérale lourde de conséquences pour les salarié-es et les retraité-es en s'attaquant notre modèle social.

Pour les fonctionnaires et les retraité-es, le coup de rabot et la stigmatisation comme seule politique ?!

Pour les agents de la Fonction publique, la période est particulièrement brutale : gel du point d'indice alors que l'inflation repart, prévision de 120 000 suppressions d'emplois (dont 70 000 dans la seule Fonction Publique Territoriale), rétablissement de la journée de carence, augmentation de la CSG sans garantie d'amélioration du pouvoir d'achat et menace d'une possible remise en cause du calendrier des mesures PPCR - ce qui constituerait une trahison des engagements de l'État - baisse des dotations aux collectivités locales. Pour 10 millions de retraité-es dont la pension nette est supérieure à 1 200 euros mensuels, c'est une amputation sèche du pouvoir d'achat qui est programmée avec la hausse de la CSG sans aucune compensation. La politique que le gouvernement s'apprête à mener va à l'encontre d'une nécessaire relance.

Refusons cette logique, toutes et tous dans l'action !

Parce que rien n'est joué, la FSU a engagé un plan de mobilisation :

En continuant de participer, avec les salariés du privé, aux actions contre la destruction du Code du Travail

En menant une campagne d'opinion et d'intervention à tous les niveaux pour expliquer le rôle des services publics et de leurs agents dans la construction d'une société plus juste et solidaire

En organisant une semaine d'action début octobre et le 8 novembre à Paris pour un plan de titularisation des contractuels de la Fonction Publique

En appelant à une journée d'action unitaire pour le pouvoir d'achat des retraités le 28 septembre

En construisant, avec l'ensemble des fédérations de fonctionnaires une journée d'action le 10 octobre, la plus unitaire possible, afin d'exprimer le désaccord des agents avec les mesures d'austérité, en exiger la réorientation et porter les revendications pour les personnels.

Les syndicats de la FSU 37

SNUTEFI

Syndicat des agents de pole-emploi, inspecteurs du travail, ...

SNESUP

Syndicat enseignants du supérieur. Université.

SNUipp

Syndicat des professeurs des écoles., PEGC, Instituteurs

SNES

Syndicat des enseignants du second degré

Snetap

Syndicat des enseignants et agents des lycées agricoles

SNEP

Syndicat des enseignants d'Education Physique et

SNUEP

Syndicat des enseignants des lycées professionnels

SNUTER

Syndicat des agents des collectivités territoriales et

SNICS

Syndicat des infirmières de l'Education Nationale

SNUAS-FP

Syndicat des assistantes sociales de l'Education Nationale

SUPPRESSION DES CONTRATS AIDES
Inacceptable et socialement scandaleux !

La FSU 37 a initié un rassemblement unitaire le mercredi 20 septembre devant la préfecture pour dénoncer la non-prolongation de contrats aidés, montrer les conséquences humaines que cela engendre et exiger le maintien et la pérennisation de ces postes dont les missions sont indispensables au fonctionnement de services publics.

Une délégation a été reçue, à notre demande par la directrice de cabinet du Préfet, de l'IA, un responsable de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

Nous avons exprimé notre colère face à cette décision de supprimer de très nombreux contrats aidés, notamment ceux destinés à l'aide administrative à la direction d'école.

Nous avons rappelé notre volonté de voir ces - près de 150 - emplois indispensables au bon fonctionnement des écoles et des établissements du second degré pérennisés et affirmé qu'il était inacceptable de voir des collègues bénéficiant de ces contrats aidés remerciés et mis au chômage. Certains d'entre eux n'étant même pas officiellement avertis ! Pour ces collègues, il s'agit d'un véritable retour en arrière, alors même que bon nombre d'entre eux bénéficiaient d'un régime dérogatoire leur permettant d'aller jusqu'à l'ouverture de leurs droits à la retraite.

En effet, pour les victimes de cette décision politique, les possibilités sont très réduites :

- Pour ceux et celles qui sont encore éligibles à un CUI, séniors et travailleurs/euses handicapé(e)s, c'est l'espoir de trouver un nouveau CUI dans les secteurs en partie préservés (petite communes rurales, agent de sécurité dans la Police Nationale (!), secteur médio-social, missions de développement, AESH). Un regard bienveillant et des solutions doivent être trouvées pour ces personnels, notamment qu'elles puissent se voir proposer un contrat d'AESH. L'IA DASEN s'est néanmoins engagé à recevoir toutes les personnes qui seraient intéressées et qui postuleraient pour un poste d'AESH.

Mais dans ces secteurs, il est malheureusement évident que très peu d'offres d'emploi seront ouvertes et correspondront aux possibilités des collègues parfois travailleurs/euses handicapées ou âgés de plus de 58 ans.

- Pour celles et ceux qui ont encore des droits, qui n'auraient par exemple pas été au bout des 24 ou des 60 mois de contrat aidé, et qui ne pourraient pas effectuer une mission d'AESH ou qui ne seraient plus éligibles à un CUI, l'avenir est donc encore plus sombre.
- Pour ceux et celles qui ne sont plus éligibles à un CUI, mais qui ont un diplôme équivalent niveau 4, ils/elles peuvent directement postuler à un poste d'AESH en contrat de droit public, contrat « éducation nationale », qui peut déboucher sur un CDI au bout de 6 ans.

D'un autre côté, nous avons donc rappelé que les établissements scolaires ne peuvent pas fonctionner sans ces personnels aujourd'hui qualifiés. Pour les écoles, l'IA nous a répondu que les jeunes personnes en mission de service civique seront donc abondés pour répondre à des besoins. (environ 400 missions de service civiques seraient disponibles dans le département.)

Malgré les intentions de bienveillance des représentants des services de l'Etat, nous avons démontré combien les obstacles au retour à l'emploi dans ces circonstances aussi brutales sont importants : personne ne peut être leurré. La décision gouvernementale de faire des économies en rendant plus précaires encore des personnes installées dans un dispositif de retour à l'emploi est lourde de conséquences. La FSU continuera de le dénoncer et à agir pour ces personnels.

Journée de mobilisation et d'action pour les contractuel-les de la Fonction Publique Mercredi 8 novembre 2017 à Paris à l'appel de la FSU

Aujourd'hui, un agent sur cinq n'est toujours pas titulaire.

Le dispositif de la loi Sauvadet, bien que très insuffisant, n'est à ce jour pas assuré d'être prolongé. Qu'ils soient contractuels de droit public, recrutés en CUI ou même encore fonctionnaires à temps incomplet dans le versant territorial, recrutés sur des fonctions normalement assurées par des fonctionnaires ou sur des fonctions uniquement mises en œuvre par le biais de contrat, les conditions d'emploi et de rémunération pla- cent souvent ces agents dans une situation insupportable à laquelle la FSU ne se résout pas.

Pour obtenir un nouveau plan de titularisation, le droit au réemploi, à une rémunération plus juste ainsi que le droit à formation, TOUS ENGAGE-ES LE 8 NOVEMBRE